



Volet coopération du programme Leader +

---

# DOSSIER DE CANDIDATURE

---

## PROJET

# DEFI RAID PAYS

**COOPERATION INTER-TERRITORIALE ENTRE LES GAL PAYS MELLOIS  
ET EURADOUR - PAYS DU VAL D'ADOUR**

# PROJET

# DEFI RAID PAYS

---

## SOMMAIRE

1- NOM DU PROJET.....	3
2- GAL PARTENAIRES.....	4
3- LETTRES D'INTENTIONS DES GAL PARTENAIRES .....	5
4- STRATEGIE RETENUE PAR LES GAL PAYS MELLOIS ET VAL D'ADOUR AU TITRE DE LEADER+ : « AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE DANS LES ZONES RURALES ».....	10
PRECISIONS SUR LES OBJECTIFS CONCRETS A LONG TERME DU PROJET DEFI RAID PAYS.....	11
<i>(conformément à la demande du 1er Comité National de Sélection)</i>	
5- OBJECTIFS DU PROJET "DEFI RAID PAYS" .....	13
6- CONTENU TECHNIQUE DU PROJET .....	14
7- RESULTATS ET IMPACTS ATTENDUS DU PROJET .....	16
8- CALENDRIER DES OPERATIONS DU PROJET .....	17
9- BUDGET GLOBAL DE LA COOPERATION.....	18
10- FICHE ACTION DU PAYS MELLOIS.....	27
11- FICHE ACTION DU PAYS DU VAL D'ADOUR.....	30



Volet coopération du programme Leader +

---

# DOSSIER DE CANDIDATURE

---

## 1- NOM DU PROJET

INTITULE DU PROJET :

***Défi Raid Pays***

SIGLE PROPOSE :

**DERAP**

## 2- GAL PARTENAIRES

2.1. CHEF DE FILE DU PROJET	
<b><i>GAL Pays Mellois</i></b>	
Nature juridique de l'organisme gestionnaire	Syndicat Mixte du Pays Mellois
Responsable Légal	Eric Gauthier
	Président
Adresse complète	12 bis, rue Saint-Pierre Centre Saint-Joseph - BP 67 79 500 Melle
Téléphone et fax	Tél : 05 49 27 09 62 Fax : 05 49 27 91 87
Personne contact	Jean-Marc Nadal
	Chef de projet Leader +
	Tél : 05 49 27 08 98 Fax : 05 49 27 91 87
	E-mail: <a href="mailto:jm.nadal@paysmellois.org">jm.nadal@paysmellois.org</a>

2.2 AUTRE TERRITOIRE PARTICIPANT AU PROJET	
<b><i>GAL Euradour - Pays du Val d'Adour</i></b>	
Nature juridique de l'organisme gestionnaire	Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour
Responsable Légal	Jean Glavany
	Président
Adresse complète	Mairie de Maubourguet 65700 Maubourguet
Téléphone et fax	Tél : 05 62 96 44 88 Fax : 05 62 96 94 17
Personne contact	Fabien Lefebvre – SEMADOUR
	Chargé de Mission Coopération
	Tél : 05 62 96 94 96 Fax : 05 62 96 94 17
	E-mail: <a href="mailto:f.lefebvre@val-adour.com">f.lefebvre@val-adour.com</a>

### **3- LETTRES D'INTENTIONS DES GAL PARTENAIRES**



# Pays Mellois

*Terre plurielle*

Melle le 15 mai 2003

12 bis, rue Saint-Pierre  
Centre Saint-Joseph - BP 67  
79500 Melle

Tél. : 05 49 27 09 62  
Fax : 05 49 27 91 87  
Email : [infos@paysmellois.org](mailto:infos@paysmellois.org)

Monsieur le Président  
Comité National de Sélection

JMN- 03/

**Objet** : Lettre d'intention du GAL Pays Mellois.

Monsieur le Président,

Le GIP DL Euradour et le Syndicat Mixte du Pays Mellois, après plusieurs rencontres, proposent un dossier de coopération inter-territoriale. En effet, nos deux GAL ont retenu le même thème fédérateur « amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales ».

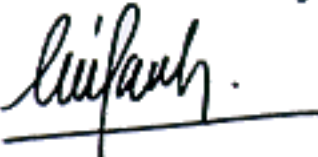
Les différents échanges entre membres des deux GAL et les élus des deux territoires ont permis de faire émerger une préoccupation communes : l'implication de nos jeunes dans la vie du Pays.

C'est à ce titre que nous proposons un projet commun de coopération.

En espérant que ce dossier suscite auprès de votre commission le même intérêt que lui ont porté les membres de nos GAL respectifs lors de sa préparation.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du GAL Pays Mellois,

  
Eric Gautier.

Maubourguet, le 15 Mai 2003

N/Réf. JG/DM/03-098

Monsieur le Président,

Dans le cadre du volet II « coopération transnationale et inter-territoriale » du Programme LEADER+, les GAL Euradour – Pays du Val d'Adour et Pays Mellois ont l'intention d'établir un programme de coopération.

En effet, après deux rencontres successives, une sur chacun des deux territoires, il a été retenue l'idée de coopérer sur la thématique de l'engagement des jeunes sur leur territoire et des services qui y leur sont rendus.

Ainsi, un premier projet de coopération a été élaboré de façon commune avec le GAL Pays Mellois. Baptisé « Défi Raid Pays », ce projet consiste en l'organisation, par les jeunes des deux territoires, de deux manifestations sportives et culturelles (une sur chaque territoire) visant à faire découvrir aux jeunes du territoire associé son propre « Pays ».

Ce projet a pour objectif premier de mener à bien un travail commun sur la question de l'identité collective des jeunes vis à vis des territoires de projets que constituent les Pays. De mise en œuvre prévue pour 2003, nous souhaitons que ce projet constitue la première réalisation d'une coopération avec le Pays Mellois, que nous espérons pouvoir prolonger au-delà de ce terme.

J'espère que ce projet sera à même de retenir toute votre attention et que nous pourrons recevoir votre soutien, afin de mener à bien nos intentions de coopération inter-territoriale avec le Pays Mellois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
**J. GLAVANY**  
*Président du GIP DL Euradour*

**Monsieur le Président  
Du Comité National de Sélection**

**A. GOULLIEUX**  
*Président Conseil de Développement*  


## REPUBLIQUE FRANCAISE



Groupement d'Intérêt Public de Développement Local

EURADOUR "Pays du Val d'Adour"

Séance du : 14 Mai 2003  
 Membres du Conseil d'Administration  
 En exercice : 40  
 Présents : 22  
 Date de la convocation : 24 Avril 2003

L'an deux mille trois, le 14 Mai à 19 heures le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour "Pays du Val d'Adour", régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le code général des collectivités territoriales à Garlin, au Foyer du Stade.

Etaient présents :

## Com. des Communes du Bas Adour Gers

André DEHEZ

## Com. des Communes Ruzan &amp; Arns

## Com. des Communes Hautes Vallées de Gascogne

## Sycom de Plaisance du Gers

## Com. des Communes du Lévez et de l'Adour

Lambert GUSBERS  
Pascal MALHOMME

## Sycom du canton de Castelnau rivière-basse

Jean Pierre TRINQUER

## Sycom du canton de Rabastens de Bigorre

## Com. des Communes Basbés et Vallées du Gers

## Collège des Communes isolées

Jean Louis GUILHALMON

## Com. des Communes Moris et Vallées de l'Adour

## Conseil Général du Gers

Francis DAGUZAN  
Jean Claude EUGENE  
Régis SOUBABERE

## Com. des Communes du canton de Garlin

Georges POUBLAN  
Rémy COUTHENX

## Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Jean GUILHAS  
Francis DUTOUR

## Com. des Communes du canton de Lambeye en vic-b.

Marc GARIN

## Com. des Communes du canton de Maubourguet

Jean GLAVNY  
Isabelle CARCHAN

## Com. des Communes des Castels

Christian BOURBON  
Odile DESPERT

## Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

Michel CHANTRE  
Michel PASTOURET  
Charles PELLANE

## Com. des Communes Echez &amp; Montaneris

Paul LAGRAVE  
Nicola MONTAMAT MARCHEIXEtaient absents :

Guy DULOUT, Yves RISPAT, Pierre LALANNE, Julien LACAZE, Christian VIENNE, Claude RICAUD, Jean Baptiste MENVELLE, Laurent LAPORTE, Alain BONNECARRERE, Jean Pierre CURDY, Marcel LAVEDAN, Bernard LUSSAN

Etaient excusés :

Claude MIQUEU, Céline SALLES, Henri CORMIER, Lucien MONDAT, Gérard FAUQUE, Jean-Claude GREMAUX

Présent (s) à titre consultatif :

Olivier BACCIALONE, Lionel GRAS, Véronique SOUBABERE, Frédéric SAVINEAU, Jean-Bernard CAMBAYOU

Secrétaire(s) de séance : Christian BOURBON

**Objet : Programme LEADER + - Coopération inter-territoire.**

Le Président rappelle dans tous ses détails les modalités d'obtention du PIC LEADER + par EURADOUR

La Communication de la Commission aux Etats membres relative à LEADER + publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes N° C139 du 18 mai 2000 a généré le programme national LEADER + déposé par la France et agréé par la Commission par décision du 7 août 2001.

La DATAR a désigné le CNASEA, comme autorité de gestion et autorité de paiement de l'initiative LEADER + en France le 22 octobre 2001.

Le CNASEA, autorité de gestion et de paiement de l'enveloppe globale, et la Commission européenne ont signé une convention relative à la mise en œuvre d'une dotation globale en application de la décision n° 034553 concernant l'initiative communautaire LEADER + le 20 décembre 2001.

Le plan de développement présenté, qualifié au plan régional, a été agréé par décision de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale et de l'autorité de gestion et de paiement le 26 décembre 2001.

Dans le cadre du volet 2 de coopération transnational, chaque territoire sélectionné doit engager des actions d'échanges transrégionaux et transnationaux.

Le GIPDL EURADOUR a engagé une première série de contacts formels avec le Pays Mellois (Février et Mai 2003). Ces derniers ont abouti à une volonté de mettre en place une action commune de coopération.

**Entendu le rapport du Président et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- d'approuver le dépôt d'une candidature conjointe avec le Pays Mellois au titre du volet 2 LEADER +.

FAIT A Garlin LE 14 Mai 2003 :

*Ainsi délibéré à GARLIN les jours, mois et an que dessus pour servir et valoir ce que de droit.*

*Ont signé au registre tous les membres présents.*

*Extrait certifié conforme au registre, tous les membres présents.*

  
Le Président  
Jean GLAVANY

#### **4- STRATEGIE RETENUE PAR LES GAL PAYS MELLOIS ET VAL D'ADOUR AU TITRE DE LEADER+ : « AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE DANS LES ZONES RURALES ».**

Pour mener à bien cette ambition, les deux pays ont conduit une démarche de consultation qui a permis aux différents acteurs (institutionnels, collectivités locales, associations ou simples citoyens) intéressés, d'apporter leur contribution d'une part et d'autre part, participer à l'analyse des besoins et des manques.

Un groupe de travail du pays Mellois a recensé en particulier les besoins qui ne sont pas, ou insuffisamment satisfaits en direction de l'enfance et de la jeunesse. La même analyse a été menée sur le territoire du Val d'Adour.

L'accompagnement les jeunes de nos territoires ruraux , de la définition de leur projet jusqu'à sa réalisation, doit être une priorité de l'action des Pays. Les collectivités développent des services en concertation avec les associations pour mener à bien cet enjeux.

Notre projet commun de coopération doit permettre un meilleur accompagnement des jeunes durant l'année par des animateurs professionnels, tout en leur laissant l'initiative du projet et de l'autonomie dans sa réalisation. Le but final est une meilleure intégration de nos jeunes dans la vie « de la cité », par une réponse adaptée à leurs attentes, tout en menant une réflexion sur l'évolution qu'ils souhaitent de leur environnement local.

En multipliant les échanges, entre territoires et entre acteurs nous espérons faire émerger de nouveaux projets qui permettront aux jeunes de s'engager, de faire preuve de citoyenneté, de faire reconnaître leur action, mais aussi de développer leur « identité Pays ».

## **Précisions sur les objectifs concrets à long terme du projet Défi Raid Pays :**

*(conformément à la demande du 1<sup>er</sup> Comité National de Sélection)*

Le projet Défi Raid Pays va **permettre la rencontre, le travail en commun et la constitution de liens affectifs et d'intérêts partagés entre jeunes des deux territoires et entre les professionnels en charge de leur accompagnement** dans les différentes structures d'animation associées au projet

Ce projet n'est donc pas du tout une fin en soit ; au contraire, il est conçu comme un **déclencheur/ catalyseur pour la naissance de projets particuliers entre jeunes et entre structures d'animation jeunesse des deux territoires**

C'est pourquoi l'étape de rencontre "bilan et perspectives" prévue à l'issue des deux manifestations est certainement l'élément le plus important du projet. Elle permettra aux participants des deux manifestations à la fois de faire le point sur l'expérience vécue et d'exprimer sous quelles formes ils souhaitent prolonger leur partenariat

**Les GAL ne souhaitent pas imposer aux acteurs des deux territoires un objet pré-défini de partenariat à long terme** ; leur rôle est plutôt d'**accompagner et de structurer des démarches de coopération et d'appropriation des deux territoires** développées à l'initiative des acteurs des deux territoires dans le domaine de l'animation jeunesse. Cette démarche semble d'autant plus pertinente aux deux GAL qu'il s'agit d'un domaine où les acteurs concernées (structures d'animation et jeunes eux-mêmes) sont très soucieux de leur autonomie d'action.

Pour assurer cet accompagnement et cette structuration des échanges entre acteurs des deux territoires, un cadre stratégique commun de coopération sera défini pour les deux territoires dans une optique d'appropriation et de promotion des territoires. C'est sûr la base de cette stratégie que seront identifiées les initiatives de coopération à soutenir et à accompagner, ainsi que les modalités pratiques à mettre en place pour leur accompagnement : soutien financier, technique, méthodologique, etc. **Cette stratégie sera élaboré et pilotée par un comité de suivi commun, au-delà de la durée du seul projet Défi Raid Pays**

Déjà, depuis plusieurs années, le Pays Mellois accompagne différentes structures locales (espaces jeunes cantonaux, fédérations des foyers ruraux, clubs sportifs, maisons des jeunes...) dans une réflexion autour de la prise en compte des besoins des jeunes ruraux. L'ouverture du territoire et le partage d'expériences sont des attentes fortes de ces structures et des jeunes

Un partenariat à long terme et étroit avec le Pays du Val d'Adour permettra d'engager une démarche dans ce sens. Plus spécifiquement, les coopérations à développer pourront concerner les thématiques suivantes (identifiées avec les structures d'animation jeunesse du Pays Mellois) :

**1. Soutien aux initiatives des projets jeunes**

- favoriser l'émergence de projets portés par les jeunes
- accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets

**2. Valorisation des actions jeune**

- création d'outils de communication
- mutualiser les actions
- mise en réseau des structures et des jeunes

**3. Développement d'une dynamique jeunesse sur le territoire**

- favoriser l'accès des jeunes à des activités et animations
- permettre un encadrement de qualité
- contribuer à responsabiliser les jeunes en développant les démarches participatives et citoyennes
- impliquer les jeunes dans la vie associative
- valoriser le territoire
- instaurer un partenariat croisé autour des actions jeunesse

**4. Développement des pratiques d'échanges inter-territoires**

- favoriser la découverte
- contribuer à l'apprentissage des échanges
- nouer des liens générateurs de projets
- amener à une découverte de soi et de ses capacités par la confrontation avec les autres

## 5- OBJECTIFS DU PROJET "DEFI RAID PAYS"

### 5.1. OBJECTIFS GENERAUX

- Favoriser le développement d'une "identité Pays" chez les jeunes des deux territoires.
- Mieux comprendre les territorialités des jeunes et leurs attentes vis à vis de l'évolution de leur environnement local.
- Poser les bases d'un partenariat entre territoires, que les deux GAL souhaitent important et étroit dans les années à venir, sur la question de l'engagement des jeunes et des services à mettre à leur disposition.
- Développer la citoyenneté chez les jeunes

En effet, sur les deux territoires partenaires, force est de constater : d'une part que l'implication et la participation des jeunes dans les démarches de développement initiées et dans les projets soutenus restent faibles et insatisfaisantes, et d'autre part que l'identification des jeunes à une appartenance/ identité territoriale au Pays n'est encore que marginale.

Pourtant, un ancrage local fort des jeunes et la mobilisation de leurs énergies pour dynamiser les territoires semblent des facteurs intéressants et puissants pour un développement local et durable.

C'est pourquoi il paraît essentiel aux deux GAL partenaires de favoriser chez les jeunes, l'émergence d'une identité collective liée à des territoires de projets tels que le sont les Pays.

Basé sur le principe que l'identité se construit à partir de l'altérité et de l'échange avec "l'étranger", la coopération inter-territoriale est apparue aux deux GAL comme un outil privilégié pour travailler sur la problématique de l'identité territoriale des jeunes et de leur mobilisation dans les dynamiques de développement.

### 5.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Faire participer des jeunes à une démarche collective de projet ayant pour cadre territorial le Pays.
- Donner la responsabilité à des jeunes d'accueillir et de faire découvrir aux jeunes d'un territoire associé, son propre "Pays".
- Organiser un moment de convivialité et de partage entre jeunes, sur la base d'un événement leur demandant une implication forte dans son organisation et sa tenue.
- Susciter, sur la base d'un projet précis, des rencontres et échanges entre professionnels de l'animation enfance et jeunesse des deux territoires.
- Faire émerger de nouveaux projets entre les jeunes et les structures d'animation des deux territoires.
- Ce projet est la base commune aux deux territoires pour tester auprès des jeunes, une démarche participative qui doit les sensibiliser et les impliquer dans des actions citoyennes et associatives. Le même travail, mené simultanément sur deux territoires, plus un moment commun d'échange doit permettre à nos jeunes de confronter leurs spécificités, leurs différences afin de prendre conscience de leur identité (c'est mieux que *star' ac*)

## 6- CONTENU TECHNIQUE DU PROJET

### 6.1. DESCRIPTION DE L'ACTION COMMUNE ENVISAGEE

L'action commune et conjointe des Gal Pays Mellois et Pays du Val d'Adour se traduira de manière concrète par la tenue de deux manifestations - une sur chaque territoire - sportives et culturelles, à laquelle participeront une 50aine de jeunes adolescents entre 11 et 15 ans, issus des deux territoires. Chacune de ces manifestations se déroulera sur deux à trois jours ; et, à l'issu de ces deux manifestations, une troisième rencontre bilan aura également lieu.

Les deux manifestations constituent les deux principales étapes d'un même projet baptisé Défi Raid Pays. Le défi Raid Pays est une rencontre entre plusieurs équipes de jeunes des deux Pays : 7 à 10 équipes de 5 à 7 personnes. A vocation non compétitive, le défi Raid Pays s'articule autour de la réalisation d'une série d'épreuves, affrontements et joutes de nature physique, intellectuelle et artistique qui ont pour cadre et support les traditions, usages et pratiques des territoires sur lesquels elles se déroulent.

L'organisation de chacune de ces manifestations sera respectivement confiée aux jeunes des territoires accueillants : le Pays Mellois dans un premier temps, puis le Pays du Val d'Adour. Cependant un pilotage et un suivi global du projet sera assuré par un groupe d'animateurs et de pédagogues des territoires, en relation étroite avec les deux Gal.

Sur chacune des deux étapes, en parallèle de la manifestation en elle-même, une série de rencontres et échanges formels et informels seront organisés entre jeunes, mais aussi entre structures associatives des deux territoires intervenant sur les questions de l'enfance et de la jeunesse. Enfin, une dernière rencontre en Pays Mellois permettra de tirer le bilan et les perspectives issues du projet. Cette session fera l'objet d'un travail de rendu spécifique par les jeunes, sous la forme d'une exposition ou de films par exemple.

Ainsi, de manière globale, une soixantaine de jeunes de chaque territoire devrait être mobilisée au cours du déroulement du projet : 25 pour la participation aux épreuves du Raid et le reste pour la participation à l'élaboration du projet, à l'organisation de la manifestation et/ ou à son suivi. Les modalités de sélection éventuelles nécessaires pour déterminer les participants au Raid sont laissées à l'appréciation des personnels encadrant et des jeunes eux-mêmes.

### 6.2. NATURE ET ROLE DES PARTENAIRES CONCOURANT A LA MISE EN OEUVRE

Les deux GAL sont les promoteurs et les garants du bon déroulement du projet. Cependant, pour sa mise en œuvre, il sera fait appel à des opérateurs spécialisés et compétents pour l'organisation d'un tel projet, notamment dans l'objectif d'assurer la meilleure participation possible des jeunes adolescents qui seront à la fois le public cible et les éléments moteur du projet Défi Raid Pays.

Ainsi, différents maîtres d'ouvrage ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre du projet Défi Raid Pays : les GAL eux-mêmes (au travers de l'action de leurs organismes gestionnaires) ; des collectivités territoriales et associations menant sur les territoires des activités d'animation à destination des enfants et des jeunes ; des associations ou autres organismes ayant une expérience dans l'organisation d'événements et manifestation voisines ou similaires au Défi Raid Pays.

### **Rôle des GAL :**

Les GAL seront responsables de la réalisation des deux manifestations et concourront à la mise en œuvre de la rencontre bilan finale. A ce titre, ils couvriront une partie des dépenses liées à ces trois événements. Le GAL Pays Mellois est aussi responsables de l'élaboration, animation, gestion, administration et suivi du projet global de coopération sur son territoire, ainsi que des relations avec la structure d'animation nationale Leader + et avec le Comité National de Sélection.

### **Rôle de l'Agence de Développement SEMADOUR**

Agence de Développement Local du Pays du Val d'Adour, la SEMADOUR bénéficie d'une expérience non négligeable en termes de coopération entre territoires : participation à des projets réalisés dans le cadre d'autres programmes européens – Ecos-Ouverture, Interreg III B SUDOE, Leader II. Ainsi, c'est la SEMADOUR qui a piloté, pour les acteurs du Val d'Adour, les premiers échanges avec le Pays Mellois. Elle continuera à le faire en prenant en charge la gestion, l'animation et le suivi du projet de coopération, en appui au GAL Euradour.

### **Rôle des structures d'animation jeunesse :**

Sur chacun des territoires, des structures ont déjà été pré-identifiées et consultées pour participer au projet Défi Raid Pays. Il s'agit, pour le Pays Mellois du centre socioculturel du canton de Melle, de l'espace jeune du Lezayen et des structures intercommunales qui gèrent des centres de loisirs et pour le Pays du Val d'Adour de 5 centres de loisirs (gérés dans certains cas par des associations et dans d'autre directement par des Communes ou Communautés de Communes), d'une MJC (localisée à Vic-en-Bigorre) et du Conseil Local de la Jeunesse, organiquement dépendant de l'association du Conseil de Développement du Pays.

Sur chacun des deux territoires, ces structures auront pour mission d'assurer le bon déroulement du montage opérationnel et de la préparation des différentes activités du projet, notamment en assurant l'encadrement des jeunes et l'animation de leurs démarches pour la conception et l'organisation des deux manifestations. Elles prendront donc en charge tous les coûts liés à l'encadrement pédagogique et technique du projet.

### **Rôle des "organismes experts" :**

Des structures bénéficiant d'une certaine expérience dans l'organisation de telles manifestations seront sollicitées pour participer à leur préparation et organisation. En Pays Mellois, une association baptisée les "Flying Sangliers", qui réalise depuis plusieurs années des Raid Nature dans le département des Deux-Sèvres, a déjà été repérée comme une structure ressource pouvant aider à la conception et réalisation du Défi Raid Pays.

## **7- RESULTATS ET IMPACTS ATTENDUS DU PROJET**

### **7.1. RESULTATS ATTENDUS**

- Etablissements de liens affectifs et d'intérêt partagés entre jeunes au sein et entre les deux territoires.
- Etablissement/ renforcement, sur chacun des deux territoires et entre territoires, des liens de confiance et des habitudes de travail en commun entre les structures locales d'animations jeunesse.
- Amélioration de la compréhension, par les élus locaux et les membres du GAL, de la relation et des attentes des jeunes vis à vis de leur environnement local.
- Emergence de nouveaux projets précis entre jeunes et/ ou structures locales d'animation jeunesse des deux territoires.
- Engagement des jeunes dans des projets locaux et intégration dans la vie du Pays

### **7.2. IMPACTS PREVUS**

- Evolution positive de la connaissance et de la représentation que les jeunes se font de leur environnement local et en particulier de leur Pays.
- Promotion du Pays comme territoire/ espace de projet et d'implication créative.
- Participation à l'éveil de l'esprit d'ouverture, de curiosité et d'initiative des jeunes.
- Responsabilisation des jeunes et autonomie

## 8- CALENDRIER DES OPERATIONS DU PROJET

Septembre 2003-mai 2004 : conception et organisation de la manifestation par les jeunes des territoires avec le soutien et l'encadrement des structures locales d'animation.

Eté et Toussaint 2004 : réalisation des deux manifestations, la première en Pays Mellois (juillet) et la seconde en Pays du Val d'Adour (octobre - novembre).

Décembre 2004 : Rencontre pour exposer les réalisations et résultats du projet, tirer un bilan et de nouvelles pistes de coopération et de collaboration.

ANNEES	2003				2004			
	1°	2°	3°	4°	1°	2°	3°	4°
<b>TRIMESTRES</b>								
<b>Activités</b>								
Conception/ organisation des deux étapes du Défi Raid Pays				X	X	X		
Déroulement de la première étape en Pays Mellois							X	
Déroulement de la seconde étape en Pays du Val d'Adour								X
Rencontre bilan et perspectives								X

## **9- BUDGET GLOBAL DE LA COOPERATION**

**Conformément à la demande du Comité National de Sélection du 19 juin dernier, les GAL du Pays Mellois et du Pays du Val d'Adour ont complété les documents budgétaires d'un commentaire du tableau "dépenses par actions du projet Défi Raid Pays" relatif aux postes de dépenses « Voyages et séjours » et « moyens humains ».**

## Montage Financier (en euros)

		Dépenses			Recettes				
		GAL Pays Mellois	GAL Euradour	Total	GAL Pays Mellois	GAL Euradour		Total	
<b>Préparation coopération</b>									
<i>(frais d'animation, de gestion et d'administration du projet: couverts par les 2 GAL. Salaires des animateurs Pays/Leader. Frais des déplacements et des séjours des animateurs, élus, membres des GAL )</i>	<b>Rencontres préalables</b> Déplacements Séjours	4000	4000	8000	Auto financement Leader+ 50%	2000 2000	GIP DL Euradour + structures jeunes Pays + SEMADOUR Leader+	3500 3500	
	<b>Animation des échanges</b> salaires frais d'organisation manifestations	3000	3000	6000	Auto financement Leader+ 50%	1500 1500			
<b>Projet commun</b>									
<i>(part du salaire des animateurs jeunesse des territoires, frais de préparation et définition du projet par les jeunes. Frais liés à la réalisation des deux raids) Déplacements et séjours des jeunes. Activités périphériques aux manifestations: communication, hygiène et sécurité, transport in-situ de matériel et de personnes. Activités du Raid: sportives, culturelles, artistiques...</i>	<b>Animation projet commun préparation locale des manifestations</b> salaires animateurs frais organisation	18000	18000	36000	Auto financement associations Com. De Com Leader+ 50%	1000 3500 4500 9000	GIP DL Euradour + structures jeunes Pays + SEMADOUR Leader+	9000 9000	<b>36000</b>
	<b>Raids</b> déplacements séjours activités manifestations	16000	16000	32000	Auto financement associations Com. De Com Leader+ 50%	1500 3500 3000 8000	GIP DL Euradour + structures jeunes Pays + SEMADOUR Leader+	8000 8000	<b>32000</b>
<b>Bilan</b>									
<i>( reportage photo, tournage et montage vidéo, animation du site internet Pays, publications...)</i>	<b>Suivi du projet</b> restitutions	3000	3000	6000	Auto financement Com. De Com Leader+ 50%	1000 500 1500	GIP DL Euradour + structures jeunes Pays + SEMADOUR Leader+	2500 2500	
	<b>Bilan</b> rencontre	4000	2000	6000	Auto financement Leader+ 50%	2000 2000			
		<b>48000</b>	<b>46000</b>	<b>94000</b>		<b>48000</b>		<b>46000</b>	<b>94000</b>

## Coopération inter-territoriale entre les Pays Mellois et du Val d'Adour

### Dépenses par postes et actions du projet Défi Raid Pays

	Préparation, animation, gestion de la coopération			Phase de préparation locale			Phase de réalisation (Raids)			Suivi et restitution bilan			Total poste		
	Global	PM	PVA	Global	PM	PVA	Global	PM	PVA	Global	PM	PVA	Global	PM	PVA
Prestations de services extérieures							8000	4000	4000				8000	4000	4000
Voyages et séjours	7000	3500	3500	3000	1500	1500	10000	5000	5000	5000	1500	3500	25000	11500	13500
Moyens humains	6000	3000	3000	30000	15000	15000	2000	1000	1000	3000	2000	1000	41000	21000	20000
Frais généraux	1000	500	500	3000	1500	1500	5000	2500	2500	1000	500	500	10000	5000	5000
Achat/Location petit matériel							5000	2500	2500	2000	2000		7000	4500	2500
Autres (divers imprévus)							2000	1000	1000	1000	1000		3000	2000	1000
<b>Total action</b>	<b>14000</b>	<b>7000</b>	<b>7000</b>	<b>36000</b>	<b>18000</b>	<b>18000</b>	<b>32000</b>	<b>16000</b>	<b>16000</b>	<b>12000</b>	<b>7000</b>	<b>5000</b>	<b>94000</b>	<b>48000</b>	<b>46000</b>

### Budget Global du projet Défi Raid Pays

Dépenses	Recettes	
Prestations de services extérieures	8000	
Voyages et séjours	25000	
Moyens humains	41000	
Frais généraux	10000	
Achat/Location petit matériel	7000	
Autres	3000	
<b>Total dépenses</b>	<b>94000</b>	
	Auto-financement en Pays Mellois	24000
	Auto-financement en Pays du Val d'Adour	23000
	FEOGA-O	47000
	<b>Total recettes</b>	<b>94000</b>

### Plan de financement du projet Défi Raid Pays

	Coût total	FEOGA-O	Auto-financement
<b>Projet Global</b>	94000	47000	47000
<b>Syndicat Mixte du Pays Mellois</b>	18000	9000	9000
<b>Structures animation jeunes Mellois</b>	30000	15000	15000
<b>GIP DL Euradour</b>	8000	4000	4000
<b>Structures animation jeunes Val d'Adour</b>	26000	13000	13000
<b>Agence de Développement SEMADOUR</b>	12000	6000	6000

## Action de préparation, animation et gestion de la coopération

### Postes 2 : Voyages et séjours

#### Bases de calcul :

Per diem 80 €/personne/j

Ce per diem inclut aussi bien les frais de déplacement que les frais de séjour liés aux repas et à l'hébergement. Il est largement inférieur au per diem défini par la commission européenne qui est de 130 €/ personne/j, hors frais de déplacement (per diem de l'année 2002).

	Pays du Val d'Adour				Pays Mellois			
	Nombre	Personnes	Jours	Coût	Nombre	Personnes	Jours	Coût
Déplacement préalable "groupe Pays"	1	8	2	1280	1	10	2	1600
Déplacement en cours "groupe Pays"	2	6	2	1920	1	6	2	960
Déplacement des pilotes	1	2	2	320	3	2	2	960
Total				3520				3520
Arrondi				3500				3500

#### Explication du tableau :

Un "groupe Pays" est composé d'élus et de technicien (animateurs de développement, animateurs enfance et jeunesse) du territoire concerné. Si un noyau dur de 4 à 5 personnes le forme, sa composition est mouvante en fonction des questions à aborder et problèmes à régler. Le "groupe Pays" a la responsabilité du pilotage global du projet sur son territoire.

Les pilotes forment sur chaque territoire un binôme technicien-technicien ou technicien-élu, qui a la charge de la coordination et de l'animation générale du projet. Les binômes de pilotes des deux territoires travaillent en relation étroite et seront amenés à se rencontrer de façon régulière de façon à garantir une mise en oeuvre commune, cohérente et coordonnée du projet sur les deux territoires.

#### **a/ Déplacement préalable "groupe Pays"**

Ces deux déplacements préalables à la candidature, qui ont déjà eu lieu, ont concerné un groupe d'élus et de techniciens de chaque Pays. Il ont eu pour principal objectifs : la découverte des deux territoires respectifs et de certains de leurs acteurs, la connaissance mutuels entre élus et techniciens, la définition commune de l'idée et du concept du projet

#### **b/ Déplacement en cours "groupe Pays"**

Ces trois déplacements se dérouleront en cours de mise en oeuvre du projet, afin de faire le point sur son avancement, ses réalisations, l'atteinte des objectifs et, de manière plus générale, afin de renforcer les liens et de développer le partenariat entre les deux territoires.

#### **c/ Déplacement des pilotes**

Les techniciens et élus ayant la responsabilité du pilotage du projet se rencontreront de manière régulière, en plus des rencontres en groupe Pays, afin d'assurer la meilleure coordination possible du projet dans ses aspects aussi bien administratifs que de gestion du partenariat

### Poste 3 : Moyens humains

#### Bases de calcul :

Salaire animateur Pays 2000 € brut

	Pays du Val d'Adour				Pays Mellois			
	% Poste	Personnes	Mois	Coût	Nombre	Personnes	Jours	Coût
Salaire animateur Pays	0,1	1	15	3000	0,1	1	15	3000

#### Explication du tableau :

Pour chaque Pays, on prévoit que l'animation générale et la gestion du projet nécessiteront au moins en moyenne une matinée de travail durant 15 mois d'une personne de la structure d'animation des deux territoires (Syndicat Mixte du Pays Mellois et SEMADOUR). Les coûts liés à la préparation de la candidature ne sont pas intégrés et ne font donc pas l'objet d'une demande de prise en charge au titre du projet.

## Phase de préparation locale des manifestations

La préparation des manifestations sur chaque territoire est bien une action à part entière du projet puisqu'elle nécessitera un véritable travail de mobilisation et d'animation des jeunes ciblés par le projet, afin que cela soit eux qui soient les véritables organisateurs des manifestations, avec bien sûr l'encadrement de professionnels de l'animation enfance et jeunesse. La mise en oeuvre du projet devra donc être intégrée au projet pédagogique de chaque structure d'animation partenaire (centres de loisirs, MJC, espace jeune) et donc faire l'objet d'activités organisées dans le cadre du fonctionnement courant de ces structures, qui sont pour la plupart déjà habituées à fonctionner sur la base de dynamiques de projets.

### Postes 2 : Voyages et séjours

#### Bases de calcul :

Per diem 80 €/personne/j

Ce per diem inclut aussi bien les frais de déplacement que les frais de séjour liés aux repas et à l'hébergement. Il est largement inférieur au per diem défini par la commission européenne qui est de 130 €/ personne/j, hors frais de déplacement (per diem de l'année 2002).

	Pays du Val d'Adour				Pays Mellois			
	Nombre	Personnes	Jours	Coût	Nombre	Personnes	Jours	Coût
Déplacement animateurs structures partenaires	1	6	2	960	1	6	2	960
Déplacement "moteurs projet"	2	2	2	640	2	2	2	640
Total				<b>1600</b>				<b>1600</b>
Arrondi				<b>1500</b>				<b>1500</b>

#### Explication du tableau :

Les "**moteurs Projet**" sont pour chaque territoire un binôme de deux des six animateurs participant au projet. Ce sont eux qui assurent la coordination opérationnelle des deux manifestations et qui animent localement les échanges entre les différentes structures enfance et jeunesse impliquées dans le projet.

#### **a/ Déplacement animateurs structures partenaires**

On table sur un nombre de six structures d'animation enfance et jeunesse par territoire impliquée dans le projet, avec chacune un animateur salarié travaillant sur le projet. Afin d'assurer une organisation commune et coordonnée des deux manifestations, il est prévu deux rencontres de travail (une sur chacun des territoires) réunissant l'ensemble des animateurs concernés et impliqués dans le projet.

#### **b/ Déplacement "Moteurs projet"**

Sur la période de préparation des manifestations, les quatre personnes identifiées comme les moteurs du projet se rencontreront à quatre reprises, en plus des deux rencontres concernant l'ensemble des animateurs impliqués. Ce noyau de quatre personnes auront la charge de la coordination opérationnelle des manifestations. Ces rencontres seront organisées dans la mesure du possible de façon simultanée avec celles des pilotes.

### Poste 3 : Moyens humains

#### Bases de calcul :

Salaire animateur Pays **1500** € brut (salaire moyen, les animateurs étant souvent employés à 1/2 ou 3/4 temps)

	Pays du Val d'Adour				Pays Mellois			
	% Poste	Personnes	Mois	Coût	Nombre	Personnes	Jours	Coût
Salaire animateurs								
Structures partenaires	0,20	5	9	13500	0,2	5	9	13500
Arrondi				15000				1500

#### Explication du tableau :

Pour chaque territoire, on prévoit que cinq structures donc cinq animateurs sont impliqués dans la préparation des manifestations. On évalue à 20% de leur temps de travail pendant 9 mois le temps nécessaire à la préparation du projet (animation de la phase de conception et d'organisation de la manifestation par les jeunes, coordination locale avec les autres structures participantes, coordination avec le territoire partenaire)

## Phase de réalisation des manifestations

### Postes 2 : Voyages et séjours

#### Bases de calcul :

Per diem 50 €/personne/j

Ce per diem inclut aussi bien les frais de déplacement que les frais de séjour liés aux repas et à l'hébergement. Il est largement inférieur au per diem défini par la commission européenne qui est de 130 €/ personne/j, hors frais de déplacement (per diem de l'année 2002).

	Pays du Val d'Adour				Pays Mellois			
	Nombre	Personnes	Jours	Coût	Nombre	Personnes	Jours	Coût
Déplacement et séjours des enfants et animateurs	1	50	2	5000	1	50	2	5000
Total				<b>5000</b>				<b>5000</b>

#### Explication du tableau :

Le Per diem est plus faible que celui utilisé pour les autres déplacements et séjours du fait de l'utilisation d'un véhicule de transport collectif (bus et/ ou train) pour amener les enfants sur le territoire partenaire et du fait que les enfants seront logés en camping ou chez l'habitant. S'il est prévu que seulement 25 enfants de chaque territoire participent aux épreuves du Raid en elles-mêmes, une vingtaine supplémentaire se déplacera pour participer à l'organisation sur place et à participer à des activités périphériques (réalisation d'un reportage sur la manifestation par exemple)

### Poste 3 : Moyens humains

#### Bases de calcul :

Salaire animateur Pays 50 € brut/ jour = 1500 € / 30 jours

	Pays du Val d'Adour				Pays Mellois			
	% Poste	Personnes	Jours	Coût	Nombre	Personnes	Jours	Coût
Salaire animateurs								
Structures partenaires	1	5	4	1000	1	5	4	1000

#### Explication du tableau :

Pour chaque territoire, on prévoit que cinq structures donc cinq animateurs sont impliqués dans la préparation des manifestations. On considère que ces animateurs travailleront à plein temps sur la manifestation pendant son déroulement, aussi bien pour la manifestation sur "leur" territoire que pour la manifestation organisée sur le territoire partenaire.

## Suivi et restitution bilan

### Postes 2 : Voyages et séjours

#### Bases de calcul :

Per diem 50 €/personne/j

Ce per diem inclut aussi bien les frais de déplacement que les frais de séjour liés aux repas et à l'hébergement. Il est largement inférieur au per diem défini par la commission européenne qui est de 130 €/ personne/j, hors frais de déplacement (per diem de l'année 2002).

15 €/ personne/ j pour frais de restauration

	Pays du Val d'Adour				Pays Mellois			
	Nombre	Personnes	Jours	Coût	Nombre	Personnes	Jours	Coût
Déplacement et séjours des enfants et animateurs	1	35	2	3500	1	50	2	1500
Total				3500				1500

#### Explication du tableau :

Pour le Val d'Adour, un groupe plus restreint que celui de la manifestation participera à la restitution bilan, qui sera également l'occasion de travailler sur les actions futures à développer entre les deux territoires sur la thématique spécifique de l'animation jeunesse et de l'implication des jeunes dans la vie de leur territoire. Il est prévu que cette rencontre se déroule en Pays Mellois, ainsi les frais de séjour seront côté Mellois limités aux seuls repas.

### Poste 3 : Moyens humains

#### Bases de calcul :

Salaire animateur Pays 50 € brute/ jour = 1500 € / 30 jours

	Pays du Val d'Adour				Pays Mellois			
	% Poste	Personnes	Jours	Coût	Nombre	Personnes	Jours	Coût
Salaire animateurs								
Structures partenaires	1	5	4	1000	1	5	8	2000

#### Explication du tableau :

Il est estimé que l'exercice de mise en perspective du déroulement des manifestations, de préparation des journées bilan et de l'organisation de ces journées nécessitera, pour le Val d'Adour (territoire qui se déplace) le travail des animateurs concernés sur 4 jours et, pour le Pays Mellois, la mobilisation des animateurs sur 8 journées de travail.

## **10- FICHE ACTION DU PAYS MELLOIS**

## Coopération inter-régionale : Pays Mellois - Pays du Val d'Adour

**Intitulé du projet de coopération :**  
**Défi Raid Pays**

**Objectifs et rapport à la stratégie de développement du GAL :**

L'accompagnement des jeunes de nos territoires ruraux, de la définition de leur projet jusqu'à sa réalisation, doit être une priorité de l'action des Pays. Les collectivités développent des services en concertation avec les associations pour mener à bien cet enjeu. En multipliant les échanges, entre territoires et entre acteurs nous espérons faire émerger de nouveaux projets qui permettront aux jeunes de s'engager, de faire preuve de citoyenneté, de faire reconnaître leur action, mais aussi de développer leur « identité Pays ». Basé sur le principe que l'identité se construit à partir de l'altérité et de l'échange avec "l'étranger", la coopération inter-territoriale est apparue aux deux GAL comme un outil privilégié pour travailler sur la problématique de l'identité territoriale des jeunes et de leur mobilisation dans les dynamiques de développement. Cette mobilisation ne peut être effective que si un accompagnement spécifique et professionnel soit mis en oeuvre dès le début de la démarche. Favoriser l'implication, la prise d'initiative et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes dans le Contribuer à l'apprentissage de la vie associative et à l'expérimentation des valeurs citoyennes dans un Inciter à la créativité et développer toutes formes d'expression individuelle et collective.

**Description du projet de coopération****Descriptions des opérations à conduire :**

L'action commune et conjointe des Gal Pays Mellois et Pays du Val d'Adour se traduira de manière concrète par la tenue de deux manifestations - une sur chaque territoire - sportives et culturelles, à laquelle participeront une 50aine de jeunes adolescents entre 11 et 15 ans, issus des deux territoires. Chacune de ces manifestations se déroulera sur deux à trois jours ; et, à l'issue de ces deux manifestations, une troisième rencontre bilan aura également lieu. A vocation non compétitive, le défi Raid Pays s'articule autour de la réalisation d'une série d'épreuves, affrontements et joutes de nature physique, intellectuelle et artistique qui ont pour cadre et support les traditions, usages et pratiques des territoires sur lesquels elles se déroulent.

Le principe consiste à se rencontrer sur un territoire à découvrir avec une équipe de deux animateurs diplômés et de proposer aux jeunes une semaine d'animation et de rencontres/défis avec d'autres équipes. Le programme d'activité est préparé et choisi en concertation avec les jeunes. L'objectif permanent est de donner la possibilité aux jeunes ruraux d'avoir accès à des

activités et pratiques culturelles et sportives inexistantes sur leur territoire et spécifique au territoire d'a

Les activités peuvent être variées:

- sportives (escalade, canoning, rafting...)
- culturelles (cinéma, théâtre, ...)
- loisirs ( camping, baignades...)

Détail par postes du budget supporté par le GAL :		
<i>Nature de la dépense</i>	<i>Maître d'ouvrage (type a minima)</i>	<i>Montant</i>
Rencontres préalables	Gal / Syndicat Mixte du Pays Mellois	4000
Animation des échanges	Gal / Syndicat Mixte du Pays Mellois	3000
Animation projet commun	Associations / communes et communautés de communes	18000

Raids	Associations / communes et communautés de communes et Pays	16000
Suivi du projet/Bilan	Associations / communes, communautés de communes et Pays	7000
	<b>TOTAL</b>	<b>48 000,00</b>
<i>Nature de la recette (subv., autofi., etc)</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Montant</i>
auto financement (Pays Mellois)	public	9000
communautés de communes et communes	public	8000
Associations	privé	7000
Subvention	FEOGA O	24 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>48 000,00</b>

### Calendrier du projet de coopération (sur 2 ans maximum)

<i>Opérations à conduire</i>	<i>Echéance de réalisation (date)</i>
conception/ organisation des étapes du Défi-Raid	sep 2003 à juin 2004
1er Défi en Pays Mellois	juil-04
2ème Défi en pays Val d'Adour	octobre/ nov 2004
Rencontre bilan	déc-04

### Indications sur le montage financier

Budget global de l'ensemble du projet (détaillé) = GAL et autres structures impliquées		
<i>Nature</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Rencontres préalables Animation des échanges	14000	14000
préparation locale des manifestations	36000	36000
Raids	32000	32000
Suivi du projet/Bilan	12000	12000
FEOGA O	-	
<i>Sous total</i>	<b>94 000,00</b>	<b>94 000,00</b>
<i>Dont supporté par le GAL Chef de file : 48000</i>		
Chef de File : Pays Mellois		
FEOGA O	-	
<i>Sous total</i>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>94 000,00</b>	<b>94 000,00</b>
Taux d'intervention FEOGA O de la fiche action		50%

<b>Critères de suivi de l'action</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Objectif chiffré</b>
Indicateur de réalisation	nombre de jeunes participants	100
Indicateur de résultat	nombre de projets émergents	5

## **11- FICHE ACTION DU PAYS DU VAL D'ADOUR**

## Coopération inter-régionale : Pays Mellois - Pays du Val d'Adour

Intitulé du projet de coopération :

**Défi Raid Pays****Objectifs et rapport à la stratégie de développement du GAL :**

Le Pays du Val d'Adour met en oeuvre (L+ volet 1) un axe stratégique relatif au maintien et au développement des services à la population sur son territoire. Dans cette perspective, les services dirigés à l'enfance et la jeunesse sont clairement une priorité, dans un objectif de diversification et de qualité, mais aussi d'une relation plus responsable et plus participante de l'utilisateur. Plus largement, c'est une nouvelle relation des futurs citoyens à leur territoire qu'il convient de faire émerger. Pour cela, une des voies à expérimenter apparaît celle de l'incitation et accompagnement des jeunes à définir des projets qui les relient au territoire. La coopération inter-territoriale est apparue comme un outil privilégié pour travailler sur la problématique de l'identité territoriale des jeunes et le projet de défi Raid Pays propose un cadre pour l'expression de la créativité des jeunes et initier des coopérations (souhaitées diversifiées et étroites) entre jeunes de deux territoires et structures de services enfance et jeunesse qui les accompagnent.

**Description du projet de coopération****Descriptions des opérations à conduire :**

L'action commune et conjointe des Gal Pays Mellois et Pays du Val d'Adour se traduira de manière concrète par la tenue de deux manifestations - une sur chaque territoire - sportives et culturelles, à laquelle participeront une 50aine de jeunes adolescents entre 11 et 15 ans, issus des deux territoires. Chacune de ces manifestations se déroulera sur deux à trois jours ; et, à l'issue de ces deux manifestations, une troisième rencontre bilan aura également lieu. A vocation non compétitive, le défi Raid Pays s'articule autour de la réalisation d'une série d'épreuves, affrontements et joutes de nature physique, intellectuelle et artistique qui ont pour cadre et support les traditions, usages et pratiques des territoires sur lesquels elles se déroulent.

**Détail par postes du budget supporté par le GAL :**

<i>Nature de la <b>dépense</b></i>	<i>Maître d'ouvrage (type a minima)</i>	<i>Montant</i>
Rencontres préalables et animation des échanges	Agence de Développement SEMADOUR	7000
Animation projet commun	Structures locales animation jeunesse	18000
Raids	Structures locales animation jeunesse et GIP Euradour	16000
Suivi du projet/Bilan	Agence de Développement SEMADOUR	5000
<b>TOTAL</b>		<b>46 000,00</b>

<i>Nature de la <b>recette</b> (subv., autofi., etc)</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Montant</i>
GIP DL Euradour (autofi. 31,5%)	public	2500
Structures locales anim jeunesse (autofi. 56%)	public/ privé	14500
SEMADOUR (autofi. 50%)	public	6000
Subvention	FEOGA O	23 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>46 000,00</b>

### Calendrier du projet de coopération (sur 2 ans maximum)

<i>Opérations à conduire</i>	<i>Echéance de réalisation (date)</i>
conception/ organisation des étapes du Défi-Raid	sep 2003 à juin 2004
1er Défi en Pays Mellois	juil-04
2ème Défi en pays Val d'Adour	octobre/ nov 2004
Rencontre bilan	déc-04

### Indications sur le montage financier

Budget global de l'ensemble du projet (détaillé) = GAL et autres structures impliquées		
<i>Nature</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Rencontres préalables et animation des échanges/ projet commun	14000	14000
Préparation locale des manifestations	36000	36000
Raids	32000	32000
Suivi du projet/Bilan	12000	12000
<b><i>Dont supporté par le GAL Chef de file : 48000</i></b>		
Chef de File : Pays Mellois		
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>94 000,00</b>	<b>94 000,00</b>
Taux d'intervention FEOGA O de la fiche action		50%

Critères de suivi de l'action	Intitulé	Objectif chiffré
Indicateur de réalisation	nombre de jeunes participants	100
Indicateur de résultat	nombre de projets émergents	5